2022/69

DEPARTEMENT DU LOT

ARRONDISSEMENT DE CAHORS

COMMUNE DE LIMOGNE EN QUERCY

S 7 / 8

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : 22 juillet 2022

Conseillers en exercice : 15

Présents : 12
Votants : 13
Pour : 13
Contre : 0
Abstentions : 0

L'an deux mille vingt-deux le VINGT HUIT Juillet, le Conseil Municipal de la commune de LIMOGNE EN QUERCY (Lot) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude VIALETTE, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs VIALETTE Jean-Claude, BOUCHARD Jean-Luc, ESCUDIER Isabelle, ORTALO-MAGNÉ Michel, NOUVIALE Arnaud, ANDRIEU Francis, BACH Yves, CAMBOU Michel, CONTE Benoît, GOMEZ Hélène, LÉVEILLÉ Juliette, RENARD Serge, RIGAL Aurélie, SINGLANDE Anthony, WARGNY Christophe.

Absents excusés : Mme Aurélie RIGAL *(procuration à Jean-Claude VIALETTE)*, NOUVIALE Arnaud, SINGLANDE Anthony

Secrétaire de séance : Jean-Luc BOUCHARD

Objet : Gîte La Halle : Modification de la période d'ouverture au public

Vu la délibération n° 2020/77 S8/4 du 24 août 2020 fixant les tarifs de location
Monsieur le maire informe le conseil municipal du souhait de procéder à la fermeture du gîte la Halle, du 1er novembre au 31 mars à compter de 2022. Il explique que durant cette période hivernale, la fréquentation est moins importante et qu'il faut continuer à chauffer les locaux et mettre à disposition du personnel communal.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte la fermeture du gîte la Halle du 1er novembre au 31 mars, à compter du 2022,

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour copie certifiée conforme au registre
A Limogne, le 09 août 2022

Le Maire,

Jean-Claude VIALETTE

Le secrétaire de séance,

Jean-Luc BOUCHARD

Certifié exécutoire,
Transmis en Préfecture le :
Publié ou notifié le :

Cette décision peut faire l'objet soit d'un recours administratif auprès de l'auteur de l'acte soit d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Toulouse dans le délai de 2 mois à compter de sa réception.

AR Prefecture

046-214601734-20220728-2807_08-DE
Reçu le 12/09/2022
Publié le 12/09/2022